

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1630

2 août 2007

SOMMAIRE

AL.VE S.A.	78199	Immo-Capital S.A.	78220
Apax L1 S.à r.l.	78226	Inovert SA	78195
Architectural Supplies S.à.r.l.	78198	J.C.A. Finance S.A.	78198
Azzurro E Azzurra S.A.	78200	KLC Holdings S.A.	78195
Bricks 21st S.A.	78197	Limbe S.à r.l.	78219
Capital Trust S.A.	78194	Luxembourg Vol Libre	78229
CEREP Asnières S.à r.l.	78216	Malaco Investments	78224
CEREP III Finance S.à r.l.	78201	Maltese Finance	78197
CEREP Imprimerie S.à r.l.	78214	Mebraco S.à r.l.	78200
CEREP Investment Brahms S.à.r.l.	78238	Morgan Stanley Asset Management S.A.	78196
CEREP Investment Ex Libri S.à.r.l.	78220	Palermo R.E. s.à r.l.	78225
CEREP Uranus S.à r.l.	78211	Paulzen Maschinenbau S. à r.l.	78222
Cricha S.A.	78232	Polyester-Polyuréthane Système	78194
DCL Group S.A.	78195	Pool Projects Luxembourg S.A.	78198
Décors Sols Lux S.A.	78218	San Lorenzo Citrus S.à r.l.	78231
Den Daimerléck, S.à r.l.	78194	Scara Holding S.à r.l.	78222
Did Lux S.A.	78217	Setcar Invest S.A.	78197
Editis Financing S.A.	78196	SP - Lux Sicav II	78199
Elefanto S.à r.l.	78200	Spring Multiple 2007 S.C.A.	78240
Elettra S.A.	78198	Steinbrech S.à r.l.	78197
Elia Peintures s.à r.l.	78211	tangram s.a.	78199
Espen Immobilière S.à r.l.	78199	The Denby Pottery Company Ltd (Luxem- bourg Branch)	78240
Firenze R.E. s.à r.l.	78223	Theos S.A.	78195
Franzoni Group S.A.	78200	Tosseng S.à r.l.	78209
Global Air Movement (Luxembourg) Sàrl	78215	Vandemoortele International Finance S.A.	78211
G.N. Research S.A.	78233	Vandemoortele Participations	78210
Havsfrun S.A.	78196	Violette S.A.	78228
HKD Holding S.A.	78209	Vorn S.A.	78196
Hollerich Investment Holding S.A.	78194		
IMF Luxemburg I GmbH	78240		
Immobilière de Berchem A.G.	78213		

Hollerich Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 20.324.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075715/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08871. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Den Daimerléck, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, 23, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 50.115.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

SARNIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007076898/3591/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09441. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Polyester-Polyuréthane Système, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 86, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 50.243.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

SARNIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007076902/3591/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09460. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Capital Trust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 22.517.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAPITAL TRUST S.A.

SERVICES GÉNÉRAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007076056/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08720. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

KLC Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 109.723.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

H. Helinckx

Notaire

Référence de publication: 2007076387/242/12.

(070083212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

DCL Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 121.282.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007076391/242/12.

(070083206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Inovert SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 62.303.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007076094/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09006. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Theos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 102.004.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2007

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 142-144, rue Albert Unden L-2652 Luxembourg au 124, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007075980/4333/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07307. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Morgan Stanley Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 29.193.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007076393/242/12.

(070083204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Vorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 103.282.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076037/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08668. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Havsfrun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 67.238.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007076096/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09011. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Editis Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 103.149.

Extrait de la résolution du Conseil d'administration

En date du 13 juin 2007, les administrateurs de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

EDITIS FINANCING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007076681/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08576. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Setcar Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 104.473.

Il est porté à la connaissance des tiers que LG@VOCATS, ETUDE D'AVOCATS STEPHAN LE GOUEFF, domiciliataire de la Société SETCAR INVEST S.A., RCS Luxembourg B n ° 104.473, 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, a dénoncé le siège de la société SETCAR INVEST S.A., avec effet au 15 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007076919/1053/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08418. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Steinbrech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 46, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.196.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077031/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07213. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Bricks 21st S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.393.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076035/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08633. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Maltese Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.147.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MALTESE FINANCE S.A.

Mr. M. Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2007075962/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08181. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Elettra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 110.344.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076026/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08110. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Architectural Supplies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 120, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 40.673.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076010/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08091. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

J.C.A. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 120, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 74.527.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075974/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08107. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Pool Projects Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 122.847.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2007

L'an deux mille sept, le seize avril à quatorze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social, avec effet rétroactif au 20 décembre 2006 de 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg à l'adresse suivante:

4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour avis

Signatures

Référence de publication: 2007076918/3083/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04926. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

AL.VE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 117.056.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / J.-P. Fiorucci / S. De Meo

Président / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007076921/43/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07714. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

tangram s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-3871 Schifflange, 12, rue de la Paix.
R.C.S. Luxembourg B 51.135.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075971/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08047. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

SP - Lux Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 117.982.

Les états financiers au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075957/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08321. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Espen Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 49.503.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075947/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06809. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Elefanto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 150, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 60.541.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076029/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08109. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Mebraco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7232 Bereldange, 31, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 19.168.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075946/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06812. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Franzoni Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 60.346.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 septembre 2002 que Mme Margherita Franzoni, demeurant au 18 Via Manzoni, I-25040 Esine (Italie), a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007075617/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06850. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Azzurro E Azzurra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 107.633.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 avril 2007 que:

- M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007075624/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06810. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

CEREP III Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.119.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEREP III S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending and not published yet in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

here represented by Mr Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given under private seal dated 16 May 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company under the name CEREP III FINANCES S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is:

3.1.1 to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company») and;

3.1.2 to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 For purposes of article 3.1.1, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.3.1 borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company;

3.3.3 enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

3.3.4 enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.3.5 enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares. Each Share has a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder (s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial instrument or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter III.- Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the «Sole Manager») or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the «Board of Managers», each member individually, the «Manager»). The Sole Manager or the Managers, as the case may be, need not be shareholder.

8.2 The Sole Manager or the Managers may be removed at any time, with or without cause, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with Articles 14 and 15.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with Article 12.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any Manager as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

9. Powers of the manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all

circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of each Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager.

11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, telefax, email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of the Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.8 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

14. Holding of general meetings.

14.1 Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

15. Majorities.

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V.- Business year

16. Business year. The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of each year.

16.1 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.2 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution right of shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

Chapter VI.- Liquidation

18. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30 June 2008.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

	Shares
CEREP III	250
Total: two hundred fifty	250

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000.- Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

- 1) Is appointed as Sole Manager for an undetermined period: CEREP III S.à r.l., prenamed.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound, in case of a sole manager, by sole signature of the Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dont l'immatriculation Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours et non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante ci-dessus est ici représentée par M. Regis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CEREP III FINANCES. à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après défini comme la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est de:

3.1.1 de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.1.2 d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts.

3.2 Pour les besoins de l'article 3.1.1, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit

comme bénéficiaire ou trustée, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

3.3 La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

3.3.1 emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes) de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toutes Sociétés Apparentées;

3.3.3 accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.3.4 entrer dans toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.3.5 conclure des contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (50,- €), chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Tout transfert de Parts doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou de tierces parties jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

8. Gérant.

8.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou un Gérant quelconque ne nécessite pas d'être associé.

8.2 Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés conformément aux Articles 14 et 15.

8.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'Article 12.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, à un Gérant tel que stipulé à l'Article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux Articles 8 et 10 sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

9. Pouvoirs du gérant.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des Articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.

9.2 Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

11. Délégation et agent du gérant unique ou du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou tout Gérant en cas de pluralité de gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou tout Gérant, en cas de pluralité de gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présent ou représenté.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Gérants. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.8 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Titre IV.- Assemblée générale des Associés

13. Pouvoirs de l'assemblée des associés - Votes.

13.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

14. Tenue d'assemblées générales.

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

15. Majorités.

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V.- Exercice social

16. Exercice social. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

16.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.2 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

17. Droit de distribution des parts.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

Titre VI.- Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation.

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3 Un Associé peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous ses actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Titre VII.- Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2008.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

CEREP III S.à r.l.	250 Parts
Total: cent vingt-cinq	250 Parts

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

78209

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000,- Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant Unique pour une période indéterminée: CEREP III S.à r.l., précité;

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, Relation: LAC/2007/9943. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007077555/211/462.

(070084743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Tosseng S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 63, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 45.881.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075943/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06934. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

HKD Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 75.342.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GRACEVALLEY CORPORATION N.V., ayant son siège social à World Trade Center, Unit BC.II.01-04, Piscadera Bay, P.O. Box 6113, Willemstad, Curaçao (Antilles Néerlandaises), inscrite sous le numéro 59.540,

ici représentée par Madame Madeline Boucher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mai 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- elle est l'actionnaire unique de la société anonyme HKD HOLDING S.A. (la «Société»), établie et ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.342, constituée par acte notarié en date du 26 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 562 du 7 août 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 2 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 218 du 23 mars 2001.

- le capital social de la Société s'élève à quarante mille US dollars (40.000,- USD) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD) chacune;

- la partie comparante a acquis l'intégralité des titres nominatifs représentant l'intégralité des actions de la Société, lesquels sont inscrits dans le registre des actionnaires qui a été présenté au notaire;

- la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet à ce jour et de mettre la Société en liquidation;

- la partie comparante renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- ladite partie comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, et au vu du bilan de la Société au 15 mai 2007, déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné,

une copie dudit bilan après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement;

- la partie comparante déclare encore que:

(1) l'activité de la Société a cessé;

(2) elle est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 mai 2007 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

(3) il y a lieu de procéder à l'annulation des actions de la Société;

(4) les administrateurs de la Société et le commissaire aux comptes se voient donner décharge pleine et entière de leur mandat respectif à cette date; et

(5) tous les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Evaluation des frais

Le montant total des frais, coûts, honoraires et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête du présent document.

Le présent acte ayant été lu au mandataire de la comparante, elle a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, LAC/2007/11966. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007077496/220/55.

(070085071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Vandemoortele Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076031/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08622. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Elia Peintures s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 48, rue Hiel.
R.C.S. Luxembourg B 80.135.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 avril 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007077212/5770/12.

(070083886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Vandemoortele International Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 29.563.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076034/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08612. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

CEREP Uranus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.269.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 107.559, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 888 dated 13 September 2005, page 42588 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP URANUS S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.269 and incorporated by deed drawn up on 12 April 2006 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 1345, dated 12 July 2006, page 64529 (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholders) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and

distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros,

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005, page 42588 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP URANUS S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.269 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 12 avril 2006 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 1345, en date du 12 juillet 2006, page 64529 (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800.- Euros.

Dont acte, fait et Passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11466. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075927/211/89.

(070083288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Immobilière de Berchem A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.011.

Im Jahre zweitausendsieben, am zweiundzwanzigsten Mai.

Vor Notar Paul Bettingen, mit Amtssitze zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft IMMOBILIÈRE DE BERCHEM A.G., mit Sitz in L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 67.011, gegründet durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 28. Oktober 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 34 vom 21. Januar 1999.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Sandra Schenk, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Christina Schmit, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Jeannot Mousel Privatbeamter, wohnhaft in Belvaux.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents, nach L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

2.- In Folge der Sitzverlegung, Abänderung von Artikel 2 (Absatz 1) der Statuten.

3.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Sitz von L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents, nach L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

In Folge der Sitzverlegung, beschliesst die Versammlung, Artikel 2 (Absatz 1) der Satzung abzuändern wie folgt:

« **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Strassen.»

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf achthundert Euro (EUR 800,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Schenk, C. Schmit, J. Mousel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007. Relation: LAC/2007/10610. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 27. Juni 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007076256/202/48.

(070083378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

CEREP Imprimerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.537.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 83.245 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 90 dated 17 January 2002, page 4280 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP IMPRIMERIE S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.537 and incorporated by deed drawn up on 6 July 2004 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 1092 dated 28 October 2004, page 52406 (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

CEREP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 83.245 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 90 daté du 17 janvier 2002, page 4280 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP IMPRIMERIE S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102.537 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 6 juillet 2004 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 1092 en date du 28 octobre 2004, page 52406 (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, Relation: LAC/2007/10410. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007076232/211/89.

(070083230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Global Air Movement (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.353.125,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.001.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 31 mai 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Allen Yurko, avec adresse professionnelle au 4, Grosvenor Place, SW1X 7HJ Londres, Royaume-Uni, de son poste de gérant avec effet au 15 mai 2007.
- Nomination de Monsieur Frank Rudd, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Nomination de Monsieur Eugene Kim, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075734/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

CEREP Asnières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.647.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of May,
Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.559, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 April 2005, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 888 dated 13 September 2005, page 42588 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP ASNIERES S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.647 and incorporated by deed drawn up on 24 November 2004 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 188 dated 2 March 2005, page 9006 (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005, page 42588 (l'«As-socié Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP ASNIERES S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.647 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant

le 24 novembre 2004 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 188 en date du 2 mars 2005, page 9006 (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, Relation: LAC/2007/10411. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007076234/211/91.

(070083226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Did Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1211 Luxembourg, 99, boulevard Baden Powell.

R.C.S. Luxembourg B 89.584.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 6 juin 2007 à Luxembourg

Les administrateurs de la société anonyme DID LUX S.A. ont pris la résolution suivante:

1. Les administrateurs nomment au poste de Président du Conseil d'Administration Monsieur Jean-Noël Didrich, demeurant à avenue Henrijean, 33 à B-4900 Spa pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour DID LUX S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007076823/1427/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06627. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Décors Sols Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.
R.C.S. Luxembourg B 109.508.

L'an deux mille sept, le sept juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DECORS SOLS LUX S.A. avec siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 109.508, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1354 en date du 9 décembre 2005.

L'Assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur André Houck, artisan-peintre, demeurant à F-57050 Metz, 22, rue Le Moyne,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida Muhovic, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marilyne Houck, assistante de direction, demeurant à F-57050 Metz, 22, rue Le Moyne.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Bettembourg et modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2) Fixation du siège social.

3) Révocation d'un administrateur et du commissaire aux comptes de la prédite société, avec décharge à leur accorder pour l'accomplissement de leurs mandats.

4) Nomination d'un nouvel administrateur et d'un commissaire aux comptes.

5) Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Bettembourg et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. Premier alinéa. Le siège social est établi à Bettembourg. (Le reste sans changement.)

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Le Scheleck I.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer à partir de ce jour:

a) de sa fonction d'administrateur:

- La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., avec siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «le 2000», numéro RCS 88.188, et refuse de lui accorder décharge pour l'accomplissement de son mandat.

b) de sa fonction de Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

et refuse de lui accorder décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide:

a) de nommer comme nouvel administrateur à compter de ce jour, savoir:

- Monsieur Eric Meiller, maître peintre, demeurant à F-54240 Joeuf, 1, rue Val de Raven.

b) et de nommer comme Commissaire aux Comptes:

- FIDUCIAIRE EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., avec siège à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin rue des Artisans, numéro RCS B 90.331.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2010.

De ce qui précède, il résulte que:

a) Le conseil d'administration actuel est composé comme suit:

- Monsieur Eric Meiller, prèdit,
- Monsieur André Houck, prèdit,
- Madame Marilynne Houck, prèdite.

b) administrateur-dèlèguè:

- Monsieur André Houck, prèdit.

c) Commissaire aux Comptes:

- FIDUCIAIRE EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., prèdite.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2010.

Cinquième résolution

L'assemblée confirme que conformément à l'article 9 in fine des statuts vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-dèlèguè de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-dèlèguè et d'un autre administrateur de la société.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Houck, A. Muhovic, M. Houck, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2007, Relation: EAC/2007/6339. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076270/203/86.

(070083072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Limbe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.506.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 23 mai 2007

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 23 mai 2007, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a transféré l'intégralité de ses parts sociales, soit cent parts sociales à CENTAR INVESTMENTS (ASIA) LTD, société régie par le droit des Iles vierges britanniques, ayant son siège social à HARNEYS CORPORATE SERVICE LIMITED, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, B.V.I.

Ainsi, les cent parts sociales de la Société appartiennent désormais à CENTAR INVESTMENTS (ASIA) LTD susmentionnée.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007076826/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08063. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Immo-Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.958.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 6 juin 2007

1. L'assemblée générale décide de fixer le nouveau siège social au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, à compter du 21 mars 2007.

2. L'assemblée générale décide de nommer:

- Madame Luisella Moreschi, demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Madame Frédérique Vigneron, demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Et comme commissaire aux comptes:

- la société GORDALE MARKETING LIMITED, avec siège au Strovolou 77, Strovolos Center Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia, Cyprus.

Leurs mandats prendront effet au 21 mars 2007 et se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Pour IMMO-CAPITAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007076914/744/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06240. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

CEREP Investment Ex Libri S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.496.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.559, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 April 2005 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 888 dated 13 September 2005, page 42588 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP INVESTMENT EX LIBRI S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.496 and incorporated by deed drawn up on 6 February 2006 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 985 dated 19 May 2006, page 47253 (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005, page 42588 (l'«As-socié Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP INVESTMENT EX LIBRI S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.496 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 6 février 2006 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 985 en date du 19 mai 2006, page 47253 (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800.- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, Relation: LAC/2007/10407. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007076230/211/91.

(070083066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**Paulzen Maschinenbau S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Scara Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.207.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of May.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) SA, a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade companies register under section B number 46.448, here represented by Mrs Anna-Kreeta Rantamaa, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 21st day of May 2007.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole partner of the company SCARA HOLDING, S.à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, recorded with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 123.207, incorporated by deed of the undersigned notary on the 19th day of December 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 3rd day of March 2007 number 296.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The sole partner decides to change the name of the company into PAULZEN MASCHINENBAU S.à r.l.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 1 of the Articles of Incorporation the Company which shall read as follows:

« **Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name PAULZEN MASCHINENBAU S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée.»»

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about eight hundred and fifty Euros (EUR 850.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person acting in her hereabove stated capacities, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre du

commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448 ici représentée par Mademoiselle Anna-Kreeta Rantamaa, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société SCARA HOLDING, S.à r.l. avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 123.207, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 3 mars 2007 numéro 296.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en PAULZEN MASCHINENBAU S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article premier des statuts de la société qui apparaîtra comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination PAULZEN MASCHINENBAU S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ huit cent cinquante Euros (EUR 850,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.-K. Rantamaa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007. Relation: LAC/2007/10784. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007076252/202/74.

(070083252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Firenze R.E. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.066.

L'an deux mille sept, le dix mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FIRENZE R.E. S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 642 du 29 mars 2006.

L'assemblée se compose des deux associés, à savoir:

1.- La société anonyme AMTEX CORPORATION S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal

ici représentée par M^e Oscar Crameri, demeurant via Pulverina n.20, 6513 Monte Carasso, Confédération Helvétique, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- La société anonyme CORDELL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal,

ici représentée par M^e Oscar Crameri, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Le Créancier gagiste BANCA ITALEASE SPA, ayant son siège à via Cino del Duca, n.12 - 20122 Milan, Italie, représentée par Maître Joé Lemmer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, restreint à la modification du statut, article 3, renonce en faveur des associés, lesquels par consentement l'acquièrent, au droit de vote relatif aux

parts sociales mise en garantie par rapport au contrat de mise en gage du 28 décembre 2005. Le renoncement au droit de vote du Créancier gagiste en faveur des associés sera noté, et signé par les différentes parties, sur le livre des associés.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ceci exposé, les comparantes prémentionnées, représentées comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution suivante, prise à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Résolution unique

Les associés décident de modifier l'objet social de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations;

- l'acquisition, l'échange et/ou la vente de biens immeubles et leur gestion et/ou location à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en procédant également à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières (contrats de leasing, prêts immobiliers, prise en charge de financement ou endettement de quelque nature, etc.) nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. Crameri, J. Lemmer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, Relation: LAC/2007/8830. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007077523/242/56.

(070084557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Malaco Investments, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 44.491.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de FIDCORP LIMITED, Watergardens, 6, Suite 24, Gibraltar,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding MALACO INVESTMENTS, R.C.S. Luxembourg B 44.491, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant un acte reçu par Maître Réginald Neuman, alors notaire

de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 454 de 1993, page 21751.

2. Que le capital social de la société anonyme holding MALACO INVESTMENTS s'élève actuellement à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding MALACO INVESTMENTS.

4. Que par la présente, le mandant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding MALACO INVESTMENTS, déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Hornick, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, Vol. 31CS, fol. 40, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007077510/211/50.

(070085025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Palermo R.E. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.067.

L'an deux mille sept, le dix mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PALERMO R.E. S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 643 du 29 mars 2006.

L'assemblée se compose des deux associés, à savoir:

1.- La société anonyme AMTEX CORPORATION S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal,

ici représentée par M^e Oscar Crameri, demeurant via Pulverina n.20, 6513 Monte Carasso, Confédération Helvétique, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- La société anonyme CORDELL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal,

ici représentée par M^e Oscar Crameri, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Le Créancier gagiste BANCA ITALEASE SPA, ayant son siège à via Cino del Duca, n.12 - 20122 Milan, Italie, représentée par Maître Joé Lemmer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, restreint à la modification du statut, article 3, renonce en faveur des associés, lesquels par consentement l'acquièrent, au droit de vote relatif aux parts sociales mise en garantie par rapport au contrat de mise en gage du 28 décembre 2005. Le renoncement au droit de vote du Créancier gagiste en faveur des associés sera noté, et signé par les différentes parties, sur le livre des associés.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ceci exposé, les comparantes prémentionnées, représentées comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution suivante, prise à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Résolution unique

Les associés décident de modifier l'objet social de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations;

- l'acquisition, l'échange et/ou la vente de biens immeubles et leur gestion et/ou location à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en procédant également à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières (contrats de leasing, prêts immobiliers, prise en charge de financement ou endettement de quelque nature, etc.) nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. Crameri, J. Lemmer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, Relation: LAC/2007/8832. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007077524/242/56.

(070084554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Apax L1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.516.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of June.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The company APAX WW NOMINEES LIMITED, registered at the Companies Register of England under number 04693597, with registered office at 15 Portland Place, London W1B 1PT, United Kingdom,

here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal. Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Paul Marx, prenamed, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) APAX L1 S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 78.516, was incorporated by a deed received by the undersigned notary, on October 25, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 312 of April 27, 2001, and whose articles of association have been amended by a deed received by the same notary on December 12, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 583 of July 28, 2001.

II.- That the capital of the private limited company APAX L1 S.à r.l., prenamed, presently amounts to thirty-three thousand Euros (EUR 33,000.-), represented by three hundred and thirty (330) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named private limited company APAX L1 S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the private limited company APAX L1 S.à r.l. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the private limited company APAX L1 S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent manager of the dissolved company for the performance of its assignment.

IX.- That the shares of the company have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société APAX WW NOMINEES LIMITED, enregistrée au «Companies Register of England» sous le numéro 04693597, avec siège à 15 Portland Place, Londres W1B 1PT, Royaume-Uni,

représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Paul Marx, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée APAX L1 S.à r.l. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 78.516, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 25 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 312 du 27 avril 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, le 12 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 583 du 28 juillet 2001.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée APAX L1 S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à trente-trois mille Euros (EUR 33.000.-), représenté par trois cent trente (330) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société à responsabilité limitée APAX L1 S.à r.l.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée APAX L1 S.à r.l., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société à responsabilité limitée APAX L1 S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VII.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2007, Relation GRE/2007/2683. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007076289/231/96.

(070083060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Violette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 86.842.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg), soussignée.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VIOLETTE S.A. ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 86.842, constituée le 22 mars 2002 par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1004 du 2 juillet 2002; modifié pour la dernière fois en date du 1^{er} décembre 2005 par-devant Maître Joseph Elvinger soussigné, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 882 du 5 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 310 actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur de la société;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur;
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Charles Duro, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Troisième résolution

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur pour effectuer sa mission a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi luxembourgeoise coordonnée du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales ainsi que ses modifications. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présente.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, L. Bonifazzi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juin 2007, Relation: EAC/2007/7080. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007075670/272/61.

(070082389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

LVL, Luxembourg Vol Libre, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6839 Lellig,

R.C.S. Luxembourg F 7.288.

—
STATUTS

Entre les soussignés

et toutes les personnes qui adhéreront ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, ainsi que par les présents statuts.

Chapitre I^{er} : Dénomination, Siège, Durée, Objet social

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association est dénommée LUXEMBOURG VOL LIBRE, en abrégé LVL.

Art. 2. Siège. L'association a son siège social à L-6839 Lellig.

Art. 3. Durée. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. Elle a pour objet toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la pratique du vol libre, (parapente et delta), et spécialement la promotion et le développement du vol libre comme sport de loisir et sport de compétition.

Elle peut affilier, et s'affilier à, toutes organisations nationales ou internationales ayant un objet similaire au sien ou plus généralement ayant comme but la pratique ou la promotion du sport.

Par délégation où par défaut de la FEDERATION SPORTIVE (AERONAUTIQUE) NATIONALE agréée conformément aux dispositions de la loi du 26 mars 1976 sur l'Education Physique et des Sports et régissant sur le plan national les activités sportives du vol libre, elle exerce le cas échéant le pouvoir sportif sur le plan national.

Chapitre II: Des membres associés et des membres d'honneur

Art. 5. Nombre des membres associés. Le nombre des membres associés est illimité sans pouvoir être inférieur à 3. Il ne comprend pas les membres d'honneur.

Art. 6. Admission. Est admissible comme membre associé, désigné ci-après comme «associé», toute personne en manifestant la volonté par lettre écrite, déterminée à observer les présents statuts, les règlements internes et agréée par l'assemblée générale.

Est admissible comme membre donateur toute personne qui lui prête une aide financière annuelle selon une cotisation minimale fixée par l'assemblée générale et modifiable annuellement sur décision de l'assemblée générale.

L'assemblée générale peut conférer le titre de membre honoraire à des personnes qui ont rendu des services ou ont fait des dons à l'association.

Art. 7. Démission et exclusion. Les membres de l'association peuvent s'en retirer en présentant leur démission écrite au comité. Est réputé démissionnaire le membre ayant refusé de payer la cotisation annuelle, ou ayant omis de la payer trois mois après qu'elle lui fût réclamée, ou ne payant pas ses dettes envers l'association dans les trois mois depuis qu'elles lui furent réclamées.

La qualité de membre de l'association se perd encore:

- par exclusion prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, pour violation des statuts ou du règlement interne ou pour tout autre motif grave

- par décès.

Le membre démissionnaire ou exclu, n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations ou versements quelconques effectués par ou pour lui.

Art. 8. Cotisation et droit d'entrée. Les membres associés versent une cotisation annuelle dont le montant, qui ne peut dépasser 100,- Euros au niveau 668,46 (base 100 au 1.1.1948) de l'indice des prix à la consommation, est fixé par l'assemblée générale.

L'assemblée générale a le pouvoir de fixer un droit d'entrée unique, dont le montant ne pourra dépasser 500,- Euros au niveau 668,46 (base 100 au 1.1.1948) de l'indice des prix à la consommation, en fonction de l'actif net de l'association.

Chapitre III: De l'assemblée générale

Art. 9. Attributions. Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- 1) la modification des statuts
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs
- 3) l'approbation annuelle des budgets et des comptes
- 4) la dissolution de l'association
- 5) l'exclusion d'un membre de l'association

Art. 10. Réunion annuelle. L'assemblée générale se réunit annuellement au mois de janvier au jour, heure et lieu indiqués dans la convocation.

Art. 11. Assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale se réunit en séance extraordinaire chaque fois lorsqu'elle est convoquée par le comité ou lorsque 1/5 des associés en font la demande.

Art. 12. Convocation. Tous les associés doivent être convoqués par écrit dix jours avant la date de l'assemblée générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour.

Art. 13. Procuration. Il est loisible aux associés de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre associé, muni d'une procuration écrite. Aucun associé ne peut cependant représenter plus de deux associés.

Art. 14. Procédure de vote. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des associés présents.

Art. 15. Révision des comptes. Deux réviseurs de caisse, non membres du comité, sont désignés annuellement par l'assemblée générale.

Art. 16. Publication des résolutions. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à connaissance des associés par la voie de circulaire et seront disponibles au secrétariat pour consultation par toute personne qui en fait la demande.

Chapitre IV: Du comité

Art. 17. Nombre et nomination des administrateurs. L'association est administrée par un comité qui se compose d'un nombre d'administrateurs compris entre 3 et 7, y compris le président, le secrétaire et le trésorier.

Ceux-ci sont nommés par l'assemblée générale pour le terme de 2 ans jusqu'à la prochaine assemblée générale. Toutefois, ils sont révocables à tout moment, par décision de l'assemblée générale.

Les candidatures pour un mandat au sein du comité doivent être adressées par écrit au président au moins 48 heures avant l'assemblée générale.

En cas de vacance survenue en cours du mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, le comité peut nommer un administrateur de remplacement par vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 18. Election et suppléance du président. Le président est élu par vote séparé de l'assemblée générale.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions et pouvoirs se remplissent par le vice-président, sinon par le plus ancien des administrateurs.

Art. 19. Fonctionnement du comité. Le comité se réunit sur convocation du président ou du secrétaire aussi souvent que la gestion des intérêts de l'association l'exige. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses administrateurs est présente.

Les décisions du comité sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents.

Les administrateurs qui s'abstiennent au vote ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption du vote.

En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 20. Pouvoirs du comité. Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou la loi est de sa compétence.

Les signatures conjointes de deux administrateurs, dont l'une doit être celle du président ou du vice-président, engagent valablement l'association envers les tiers, sans qu'il doive être justifiée d'une autorisation préalable.

Art. 21. Comptes. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

A la clôture de chaque année sociale les comptes sont arrêtés et un budget est dressé pour le prochain exercice.

Chapitre V: Divers

Art. 22. Modification des statuts. Les statuts pourront être modifiés conformément aux dispositions prévues par les articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 23. Emploi du patrimoine en cas de dissolution. Dans tous les cas de dissolution volontaire ou judiciaire, l'actif net de l'association sera affecté à des activités similaires, à désigner par l'assemblée générale.

Wolf Norbert, Nat. Française, commerçant, L-6839 Lellig

Conrardy Alphonse, Nat. Luxembourgeoise, employé privé, L-2380 Luxembourg

Sepesiova Renata, Nat. Slovaque, ouvrière, L-6839 Lellig

Lellig, le 27 juin 2007.

N. Wolf / A. Conrardy / R. Sepesiova.

Référence de publication: 2007075400/7859/105.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09511. - Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

San Lorenzo Citrus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 35, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 96.020.

L'an deux mille sept, le onze juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach,

A comparu:

Monsieur Francisco Gimenez Gomez, cuisinier, demeurant à L-6550 Echternach, 1, rue de Luxembourg.

Lequel comparant a exposé au notaire qu'il est seul associé représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée SAN LORENZO CITRUS S.à r.l. avec siège social à L-6440 Echternach, 4, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, sous le numéro B 96.020 (NIN 2000 2409 217),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 juin 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 774 du 23 octobre 2000, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} novembre 2001, publié au Mémorial Recueil des sociétés et associations C, numéro 477 du 26 mars 2002;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1260 du 29 août 2002;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 septembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1098 du 22 octobre 2003,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 169 du 11 février 2004.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant-pizzeria et d'un café avec débits de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société a également pour objet un établissement d'hébergement

Elle pourra créer des succursales et faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Echternach à Niederfeulen et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (première phrase). Le siège social est établi à Niederfeulen.

Troisième résolution

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-9176 Niederfeulen, 35, route de Bastogne.

Quatrième résolution

L'associé unique accepte la démission de Madame Celine Faber, serveuse, demeurant à L-6460 Echternach, 30B, place du Marché, en tant que gérante de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Francisco Gimenez Gomez, cuisinier, demeurant à L-6550 Echternach, 1, rue de Luxembourg.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gimenez Gomez, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 13 juin 2007. Relation: ECH/2007/643. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 25 juin 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007074994/201/53.

(070081607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Cricha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.876.

Im Jahre zweitausendsieben, am zweiundzwanzigsten Mai.

Vor Notar Paul Bettingen, mit Amtssitze zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft CRICHA S.A., mit Sitz in L-1319 Luxemburg, 147, rue Cents, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 82.876, gegründet durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 29. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 18 vom 4. Januar 2002.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Sandra Schenk, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Christina Schmit, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Jeannot Mousel Privatbeamter, wohnhaft in Belvaux.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1319 Luxemburg, 147, rue Cents, nach L-8010 Strassen, 270, route d'Alon.

2.- In Folge der Sitzverlegung, Abänderung von Artikel 2 (Absatz 1) der Statuten.

3.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Sitz von L-1319 Luxemburg, 147, rue Cents, nach L-8010 Strassen, 270, route d'Alon, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

In Folge der Sitzverlegung, beschliesst die Versammlung, Artikel 2 (Absatz 1) der Satzung abzuändern wie folgt:

« **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Strassen.»

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf achthundert Euro (EUR 800,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Schenk, C. Schmit, J. Mousel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, Relation: LAC/2007/10608. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 27. Juni 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007076261/202/48.

(070083272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

G.N. Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.822.

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme G.N. RESEARCH S.A., avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 114.822 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1056 du 31 mai 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 5 février 2007, acte publié au Mémorial n ° 721 en date du 26 avril 2007, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Cédric Raths, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Stéphane Hépineuze employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Cédric Raths, précité, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital d'un montant de EUR 2.024.600,- afin de le porter de EUR 31.000,- à EUR 2.055.600,- par création et émission de 20.246 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes, d'un montant total de EUR 2.024.600,-, souscrites et libérées entièrement par l'associé unique M.D. INVESTMENTS S.A. par apport en nature consistant en 59.258 actions de GN RESEARCH S.p.A. et évalué à deux millions vingt-quatre mille six cent quarante-huit euros (EUR 2.024.648,-).

2. Augmentation de capital d'un montant de EUR 1.207.000,- afin de le porter de EUR 2.055.600,- à EUR 3.262.600,- par création et émission de 12.070 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes, souscrites et libérées entièrement par Mr Daniel Julien par conversion en capital de créances certaines, liquides et exigibles à l'encontre de la Société et renonciation par l'associé unique à son droit préférentiel de souscription.

3. Modification de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à EUR 3.262.600,- (trois millions deux cent soixante-deux mille six cents euros) représenté par 32.626 (trente-deux mille six cent vingt-six) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

4. Refonte de statuts dans les termes tels qu'annexés à la présente procuration.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de deux millions vingt-quatre mille six cents euros (EUR 2.024.600,-) afin de le porter de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinquante-cinq mille six cents euros (EUR 2.055.600,-) par création et émission de vingt mille deux cent quarante-six (20.246) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par l'associé unique M.D. INVESTMENTS S.A., avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Stéphane Hépineuze, précité qui déclare souscrire et libérer intégralement les vingt mille deux cent quarante-six (20.246) nouvelles actions par un apport en nature consistant en cinquante-neuf mille deux cent cinquante-huit (59.258) actions de GN RESEARCH S.p.A., une société constituée sous le droit italien, avec siège social à Rome (Italie), Via di Priscilla, n° 101, immatriculée auprès du Registre du Commerce de Rome sous le numéro IVA 03780391003, dont le capital social est représenté par 120.000 (cent vingt mille) actions.

Le nombre total d'actions apportées représente environ (quarante-neuf virgule trente-huit pour cent) 49,38 % (59.258 actions sur 120.000) du capital de GN RESEARCH S.p.A., précitée, évalué à deux millions vingt-quatre mille six cent quarante-huit euros (EUR 2.024.648,-).

Le solde de quarante-huit euros (EUR 48,-) est affecté à un compte «prime d'émission».

Un rapport d'évaluation a été émis par ALTER AUDIT S.à r.l., représentée Monsieur Bruno Abbate, réviseur d'entreprises, avec siège social au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, suivant lequel l'apport en nature de 59.258 (cinquante-neuf mille deux cent cinquante-huit) actions de GN RESEARCH S.p.A., précitée a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus:

- aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des parts à émettre en contrepartie,
- nous n'avons pas de réserves à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance.

La rémunération des apports en nature consiste en 32.316 actions à créer d'une valeur nominale d'euros 100,- chacune.»

Le rapport signé ne varietur par le mandataire des comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété juridique et économique a été donnée au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport:

L'apporteur ci-dessus, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des actions apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs, que les actions sont libres de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever et qu'elles sont entièrement libérées;

- il accomplira toutes autres formalités dans les États respectifs, à savoir au Luxembourg et en Italie, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société d'un montant d'un million deux cent sept mille euros (EUR 1.207.000,-) afin de le porter de deux millions cinquante-cinq mille six cents euros (EUR 2.055.600,-) à trois millions deux cent soixante-deux mille six cents (EUR 3.262.600,-) par création et émission de douze mille soixante-dix (12.070) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

L'associé unique ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription tel que stipulé à l'article 5 des statuts, toutes les actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par Monsieur Daniel Julien, président de société, demeurant à Miami 2513 Lake Avenue, Miami Beach, Floride 33140, USA, représenté par Monsieur Stéphane Hépineuze, précité qui déclare souscrire et libérer intégralement les douze mille soixante-dix (12.070) nouvelles actions par incorporation à due concurrence de créances liquides certaines et exigibles que Monsieur Daniel Julien, précité détient à l'égard de la société.

L'existence et la valeur de ces créances sont certifiées par le prédit rapport émis par ALTER AUDIT S.à r.l., représentée Monsieur Bruno Abbate, réviseur d'entreprises, avec siège social au 10, avenue Guillaume L-1650 Luxembourg, dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus:

- aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des parts à émettre en contrepartie,
- nous n'avons pas de réserves à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance.

La rémunération des apports en nature consiste en 32.316 actions à créer d'une valeur nominale d'euros 100,- chacune.

»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 3.262.60,- (trois millions deux cent soixante deux mille six cents euros) représenté par 32.626 (trente-deux mille six cent vingt-six) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts de la société afin notamment d'y inclure la possibilité d'avoir un associé unique. Les statuts auront dorénavant la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée -Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de G.N. RESEARCH S.A.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trois millions deux cent soixante-deux mille six cents EUROS (EUR 3.262.600,-) représenté par trente-deux mille six cent vingt-six (32.626) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trois millions deux cent soixante-deux mille six cents euros (EUR 3.262.600,-) à six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) par la création et l'émission de vingt-sept trois cents soixante-quatorze (27.374) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;

- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

Le capital souscrit et le capital autorisé pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Le conseil d'administration peut, à la l'unanimité, adopter une résolution par circulaire pourvu qu'elle ait été expressément approuvée par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, et confirmée par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société est engagée en toute circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique du président du conseil, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle

un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée

générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mardi du mois de février à 9:30 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente-six mille euros (EUR 36.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Raths, S. Hépineuze, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, Relation: LAC /2007/10810. — Reçu 31.316 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007076260/202/283.

(070083266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

CEREP Investment Brahms S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.495.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.559, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 888 dated 13 September 2005, page 42588 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP INVESTMENT BRAHMS S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.495 and incorporated by deed drawn up on 6 February 2006 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 962 dated 17 May 2006, page 46131 (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par devant Maître Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005, page 42588 (l'«As-socié Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP INVESTMENT BRAHMS S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.495 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 6 février 2006 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 962 en date du 17 mai 2006, page 46131 (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, Relation: LAC/2007/10408. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007076229/211/90.

(070083069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Spring Multiple 2007 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.416.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 juin 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007077210/219/13.

(070083918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

IMF Luxembourg I GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.170.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 30 janvier 2007

Les gérants de la Société ont décidé en date du 30 janvier 2007, de transférer le siège de la Société du 69, boulevard de la Petrusse, L-2340 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 30 janvier 2007.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

T. van Ingen

Gérant

Référence de publication: 2007076678/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06955. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

The Denby Pottery Company Ltd (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 105.052.

Par décision de la gérance prise en date du 20 décembre 2006, le siège de la succursale est transféré de L-2430 Luxembourg, 30, rue Michel Rodange, à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, et ceci avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007076680/607/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06343. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.